VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Lundi 25 juin 2018

SUD OUEST

Charente Libre

La semaine

Le pape, la Constitution et toujours les Bleus

■ Aujourd'hui

Écoutes: Sarkozy contre-attaque. C'est une des affaires qui menace le plus l'ancien chef de l'État: Nicolas Sarkozy va tenter d'obtenir aujourd'hui l'annulation de son renvoi au tribunal pour corruption dans l'enquête sur des soupçons de trafic d'influence impliquant également son avocat et un ex-magistrat de la Cour de cassation avec l'affaire Bettencourt en toile de fond.

Une PME familiale du jihadisme en procès. Deux frères partis en Syrie rejoindre le groupe Etat islamique pendant que leur père recrutait en France de jeunes femmes destinées à devenir leur épouse: le procès d'une PME familiale jihadiste se tient aujourd'hui et demain à Paris.

■ Demain

Les Bleus espèrent briller face au Danemark. Si la qualification de la France pour les huitièmes de finale du Mondial est déjà assurée après leurs victoires sur l'Australie et le Pérou, les Bleus devront encore assurer demain leur première place du groupe C face au Danemark.

Macron au Vatican. Emmanuel Macron rencontre le pape François demain lors d'une visite officielle au Vatican, où la laïcité à la française, la crise migratoire, les chrétiens d'Orient seront au menu des échanges (Photos AFP).

Constitution: bataille au Parlement. Première bataille à l'Assemblée nationale à partir de demain sur le projet de révision constitutionnelle: majorité et opposition vont rivaliser de propositions pour enrichir ou déconstruire en commission le premier volet de la réforme voulue par Emmanuel Macron.

Une agression aux relents antisémites aux assises. Un cambriolage sur fond de clichés antisémites qui vire au viol: deux hommes sont jugés aux assises à partir de demain pour avoir agressé un jeune couple juif dans un appartement de Créteil en 2014.

Derniers jours pour la loi alimentation. Mieux répartir la valeur pour assurer un revenu décent aux paysans français et instaurer un modèle agricole plus vertueux sur le plan environnemental: la loi alimentation entre dans sa dernière ligne droite avec son examen au Sénat à partir de demain.

«Scorpions» pique Bercy. Le groupe allemand célèbre pour sa ballade rock *«Still Loving You»* fait escale demain à l'AccorHotels Arena dans le cadre de sa tournée mondiale.

■ Mercredi

Der des ders. Dernier jour d'un calendrier de trois mois de grèves intermittentes à la SNCF et de trois mois d'unité syndicale: le conflit n'a certes pas fait reculer le gouvernement sur sa réforme ferroviaire, mais les cheminots, dont le statut va disparaître en janvier 2020, ont obtenu quelques garanties. Désormais, la CGT et SUD feront sans doute cavaliers seuls pour poursuivre la contestation en juillet et août.

Le retour

Pif va renaître mais sans gadget

Une levée de fonds vient d'être lancée pour relancer *Pif*, magazine de bande dessinée des années 1970-80, sous la forme d'un hebdomadaire qui inclurait des fonctions de réalité augmentée, mais sans le fameux gadget qui avait fortement contribué à son succès. Une campagne de financement participatif, lancée seulement cette semaine via KissKissBankBank, a déjà permis de récolter près du quart des 50.000 euros visés.

L'objectif principal de cette campagne est de recruter des abonnés pour ce nouveau *Pif*, qui devrait sortir fin septembre, a précisé Frédéric Gargaud, responsable éditorial de ce projet lancé par les éditions Pif, qui font partie du groupe L'Humanité. Pif le chien avait été créé en 1948 pour le quotidien communiste *L'Humanité* par le dessinateur espagnol José Cabrero Arnal. Le journal publie d'ailleurs toujours un strip mettant en scène le chien aux valeurs humanistes, et son meilleur ennemi, Hercule le chat.

Le magazine *Pif Gadget* avait été fondé en 1969, sous l'égide du Parti communiste, succédant à une autre publication de BD, Vaillant, dont Pif était déjà l'un des principaux protagonistes. Véritable phénomène de presse des années 70-80, avec des tirages d'en moyenne 500.000 exemplaires, Pif Gadget avait disparu en 1993.

Pour les enfants

L'Humanité, détenteur de la marque, l'avait ensuite ressuscité entre 2004 et 2009 avec une nouvelle formule et à un rythme mensuel, mais Pif, très endetté, avait de nouveau fermé. Cependant, à l'été 2015, un hors-série baptisé *«Super Pif»* avait été tiré à 100.000 exemplaires et obtenu un vrai succès. C'est ce qui a donné l'idée de lancer un nouveau magazine, explique Frédéric Gargaud. Il s'agira d'un hebdomadaire qui ciblera les enfants, et non les adultes nostalgiques de *Pif Gadget*. Le magazine sera centré sur Pif, un héros très humanisé, qui défendra des valeurs positives dans un univers dystopique. Et à défaut de gadget, il offrira des passerelles avec l'univers des écrans.

■ Un habitant est exaspéré par les enfants qui jouent au foot ■ Michel Gourinchas est intervenu samedi ■ L'histoire reflète un manque de lien social.

Crouin: le maire en arbitre

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Aux yeux de certains de ses voisins, Laurent Jasmin n'est qu'un râleur, voire un *«emmerdeur»*. Pour d'autres, il a toutes les raisons de se plaindre. Et même du courage à le faire à visage découvert. Deux clans et deux visions du quartier de Crouin qui se sont opposés samedi matin au pied des immeubles de l'allée Charles-Baudelaire à Cognac, sous l'arbitrage du maire Michel Gourinchas.

> **Je ne finirai pas tué comme mon voisin Michel Sauzeau.**

Samedi matin, au pied des immeubles de l'allée Charles-Baudelaire à Crouin, Michel Gourinchas est venu prendre la température. À gauche, Laurent Jasmin ne tolère plus les ballons qui finissent dans son balcon. Photo J. P.

Alors qu'en ce mois de juin, la France vibre pour la Coupe du monde de football, l'histoire pourrait prêter à sourire. Elle reflète pourtant le délitement du lien social dans un quartier populaire où se mêlent les cultures et les traditions. Et elle fait pleurer Laurent Jasmin. Depuis quatorze ans, il habite au rez-de-chaussée de l'un des immeubles. Son balcon est la cible des ballons des enfants, qui ont fait de l'espace enherbé, au milieu des immeubles, leur terrain de jeu préféré. Nulle part dans le monde, on est d'accord, jouer au foot est un délit... Mais Laurent Jasmin, lui-même papa d'un enfant de 10 ans, pointe du doigt le panneau qui a été installé devant chez lui il y a quelques années. Par arrêté municipal, *«les jeux de balles et ballons sont interdits sur l'aire située entre les bâtiments 1, 3 et 5»*.

«C'est écrit et il n'y a jamais aucune sanction qui tombe», déplore-t-il, tout en décrivant une situation *«invivable, inacceptable. Un manque de respect total.»*

L'agent communal de Merpins ne peut envisager de prendre un peu de repos sur son balcon à la sortie du boulot. Pas d'apéro à l'extérieur avec les amis le week-end. Toujours un ballon pour finir dans ses fenêtres.

«Alors, on se renferme», dit celui qui n'arrive plus à dialoguer avec la petite bande d'enfants de 8 à 13 ans qui s'amuse dans le coin.

«Il exagère, on ne fait pas exprès»

«Il exagère. On ne fait pas exprès de tirer chez lui, jure l'un d'eux. *Un ballon de rugby, on ne sait jamais comment il peut rebondir.»*

C'est ce qu'ont expliqué les enfants aux policiers, venus en urgence le week-end dernier.

Quand il est à bout, Laurent Jasmin n'hésite pas à appeler le commissariat. Lundi, il est même allé déposer une main courante. Pas la première. À bout, mais pourtant pas prêt à quitter le quartier...

«Je ne fuirai pas», assure-t-il. Quitte à retrouver, encore, ses pneus crevés. Quitte à supporter les menaces. *«Et je ne finirai pas tué comme mon voisin Michel Sauzeau»*, retrouvé sans vie chez lui en septembre dernier. Sa mort reste inexpliquée.

«La solution, c'est de mettre une structure devant chez lui pour éviter que les ballons n'atteignent son balcon. Ça va coûter de l'argent à la Ville, mais bon...» avance Michel Gourinchas, rappelant que le city-stade est situé à deux pas de là.

«Je préfère que mes enfants jouent devant la fenêtre. Quand ils sont au city-stade, j'ai peur», confie cette maman, au rez-de-chaussée de l'immeuble en face.

«Les gamins sont livrés à eux-mêmes. Ici, ils sont dehors jusqu'à 23 heures alors qu'il y a école le lendemain», affirme encore une habitante, agacée par *«le bruit et la provocation»*.

Deux autres acquiescent discrètement. *«C'est de l'éducation aux parents qu'il faudrait faire»*, dit, lui, Laurent Jasmin.

«Ramener la paix et la fraternité»

Une structure pour empêcher les ballons d'arriver dans le balcon de Laurent Jasmin, *«Ça ne servirait à rien. Une perte d'argent*, glisse Toufik Mendjel. *Je les ai vus les enfants. Ils jouent au chat et à la souris. Ce qu'il faut, c'est leur parler.»* Lui prône plutôt la médiation. *«Il faut qu'on fasse le boulot dans le voisinage pour ramener la paix et la fraternité.»*

C'est, dit-il, l'objectif de l'Association de médiation interculturelle, en train d'être créée à l'initiative de plusieurs membres de la communauté musulmane. Autour d'un local, qui s'est ouvert il y a quelques semaines au pied des immeubles. On y vend quelques produits de première nécessité, on y sert volontiers le thé à la menthe, on s'y retrouve pour discuter. *«Parce qu'il n'y a plus d'éducateurs dans le quartier»*, observe l'un des membres.

Remettre du lien social, renouer le dialogue, *«c'est surtout le rôle de l'Aserc* (1)*»*, martèle Michel Gourinchas, qui déplore souvent que l'association ait abandonné les cages d'escaliers. Et qui craint que cela laisse la place au communautarisme.

(1) Le centre socio-éducatif et culturel de Cognac.

Le chiffre

2500

Le nombre de places encore disponibles pour la première soirée de la Fête du cognac, jeudi 26 juillet, dont les réservations s'écoulent à vitesse grand V. La présence à l'affiche de Feder, le nouveau nom de l'electro française, n'est évidemment pas étrangère à cet engouement. Il sera sur scène à 23 h, dans la foulée de Klingdale, autre valeur montante du genre.

Agglo

Les élus en conseil ce jeudi

Un horaire et un lieu peu habituels. Les élus de Grand Cognac se réuniront ce jeudi à 16 heures, à la salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente, pour le dernier conseil avant les vacances estivales.

Cela ne veut pas dire que le menu sera plus léger. Au contraire, il est même très copieux. Les élus devront d'abord se prononcer sur l'harmonisation des compétences facultatives et sur l'intérêt communautaire. Dans le domaine sportif, notamment: quels équipements relèvent de l'agglo ou des communes? Également à l'ordre du jour: le vote des comptes administratifs 2017, des modifications du budget, la révision des attributions de compensation, les transferts de charges (pour les piscines entre autres), des attributions de subventions dans les domaines économiques, culturels et sportifs...

Comme l'ont déjà fait les conseils municipaux, les élus communautaires devraient par ailleurs adopter deux motions: contre la fermeture de la trésorerie de Jarnac et contre la fermeture de la gare de Jarnac.

Cognac et Merpins: relations sous basse tension

Des lampadaires électrifient les relations. Des rancœurs liées aux dotations financières. L'unité, ce n'est pas gagné à l'agglo.

Marc BALTZER
m.balzer@chorentelibre.fr

Les trois gros lampadaires de 250 watts seront remplacés par dix luminaires LED de 70 watts. Et un transformateur sera installé pour que Cognac paie sa part d'éclairage. Photo M. B.

Ce n'était pas de la colère, juste une petite grimace, un agacement contenu. La semaine dernière, au conseil municipal de Cognac, l'adjoint chargé du domaine public, Jean-François Valegeas, a présenté *«une délibération qui* [l]*'embête un peu»*.
Une facture, plutôt: celle de l'électricité des nouveaux lampadaires du rond-point de l'avenue de Royan, en cours de construction en limite de Cognac et de Merpins. Environ 300 euros par an, une somme symbolique pour un budget communal.
Symboliques aussi, les relations entre les élus de GrandCognac, ces temps-ci. Apaisées en public, depuis la fin des débats sur la dotation de solidarité communautaire (1). Plus rugueuses en interne, comme le révèle l'histoire des lampadaires de Cognac.

«Je trouve ça très moyen»

Tout débute en 2016 quand le Département et les communes négocient le financement du rond-point à 400.000 euros. Situé à Cognac, l'ouvrage a été concrètement envisagé au bénéfice de Merpins, pour qui la solution alternative (un feu rouge sur la RD732) était peu pratique.
Lors du tour de table, la question des lampadaires n'a pas créé de débat, malgré son caractère inhabituel. *«Depuis des décennies, nous payons l'éclairage pour Cognac pour ces lampadaires*, rappelle le maire de Merpins, Christian Decoodt. *Ça date de l'installation du courant à basse tension par EDF.»* La raison: le transformateur se trouve à Merpins et les lampadaires à Cognac.
Des générations d'élus s'en sont accommodées, préférant s'arranger plutôt que d'installer un nouveau compteur. Mais Merpins a changé d'avis il y a quelques semaines. Qu'est-ce qui a changé? *«La situation financière*, affirme Christian Decoodt. *Je sais qu'on a la réputation d'avoir une capacité financière supérieure à Cognac, mais les dotations de l'État ont baissé et la dotation de solidarité communautaire aussi. Or, je crois que Cognac y a gagné* [plus 65.878€] *et qu'on y a perdu* [moins 54.498€].»
«Je pense effectivement que c'est une réaction par rapport à la DSC», grince Jean-François Valegeas. *«On va payer, on ne va pas chipoter*, a conclu le maire de Cognac en conseil, résigné. *Mais je trouve ça très moyen, d'autant que nos relations sont bonnes.»* *«Elles le sont»*, confirme Christian Decoodt, qui ne veut pas *«mettre de l'huile sur le feu»*.
Mais le message est passé: dans l'agglo post-réforme de la DSC, financièrement parlant, c'est chacun pour soi.

(1) La DSC a été recalculée en février dernier, après des mois d'échanges tendus entre élus, ponctués par la démission du président Michel Gourinchas et son remplacement par Jérôme Sourisseau.

Les deux communes s'étaient déjà égratignées sur le chemin des Meuniers

En 2016, Cognac et Merpins avaient déjà rompu le langage diplomatique qui sied aux échanges entre communes, au sujet de la rénovation du chemin des Meuniers, liant la zone industrielle de Merpins à Cognac, le long de la voie ferrée.
Propriété de Cognac, elle dessert un lotissement à cheval sur les deux communes. Cognac avait pris la maîtrise d'ouvrage, le financement avait été partagé et les solutions techniques discutées. Pour des raisons de coût, la rue a été couverte de bi-couche et non d'enrobé accompagné de trottoir, comme le fait Cognac d'habitude.
Sauf qu'une fois les travaux terminés, les gravillons du bi-couche et l'absence de trottoir ont déplu aux riverains de Merpins (lire *CL* du 22 juillet 2016).
Face aux protestations, les deux municipalités s'étaient rejeté la responsabilité, devant des habitants incrédules.

L'image

Big up la Vendée

Huit équipes de breakdance se sont affrontées, samedi après-midi, sur la scène du jardin public de Cognac, lors du premier battle organisé par l'association In6dancecrew (Photo Christophe Barraud). Ce sont les Vendéens du collectif Hot Spicy Chicken qui l'ont emporté face à Private Joke Crew (Clermont-Ferrand). Une belle première édition, même si le théâtre de verdure s'est révélé un peu grand pour l'événement. «On a accueilli du beau monde. Aux platines, DJ Marty a assuré», souriait en fin d'après-midi Stanislas Laffitte, qui promet de remettre ça l'an prochain.

Commerce

Le couple Baudry passe les clés de sa cordonnerie à Cognac

Louis Moriaucourt (à gauche) sera le futur cordonnier de la boutique. Photo CL

Cette fois, c'est la bonne! Après plusieurs mois de réflexion, Richard Baudry et son épouse Marie-Noëlle ont décidé de rendre les clés de leur cordonnerie, au 12, avenue Victor-Hugo à Cognac, pour prendre leur retraite.
Un cap pour le couple, qui occupe les lieux depuis déjà plus de vingt ans.
À compter du 3 juillet, le commerce sera tenu par Louis Moriaucourt, un cordonnier de 29 ans, originaire de Rouen. *«On part sereins*, assure l'actuel gérant. *On laisse notre place à quelqu'un de parfaitement armé pour assurer la suite. Place à la jeunesse!»*
Après une formation de cordonnier en apprentissage entre Bressuire et Tours, Louis Moriaucourt a été responsable d'une boutique à Orléans. Aujourd'hui, il reprend la cordonnerie tout seul. Et même si la profession se fait de plus en plus rare, il n'en demeure pas moins confiant. *«Des cordonniers, on en a toujours besoin!»*, affirme-t-il.

SAINT-BRICE

Un air de plage sur les courts de tennis

Les terrains du tennis club de Cognac, à Saint-Brice, accueillaient hier les championnats départementaux de beach tennis (Photo J. P.). Seize équipes hommes, quatre féminines et huit mixtes se sont affrontées tout au long de la journée.
«Pour le fun, puisque les championnats régionaux sont déjà passés», indique Jean-Guy Roneau, président de la commission départementale de beach tennis.
Le département compte une cinquantaine de joueurs réguliers. *«C'est une discipline qui se porte bien en Charente»*, poursuit le président, qui organisera fin juillet à Angoulême son septième tournoi international, avant de lancer en septembre le premier «Beach Charente tour». *«Parce qu'on souhaite encore développer ce sport dans le département. On travaille notamment avec Barbezieux, qui vient de créer sa section.»*

QUARTIERS

Conseils de Crouin aujourd'hui, Saint-Martin et Champ-de-Foire demain. Les membres du conseil de quartier de Crouin se réunissent ce soir à 18h30 au pavillon des Bordes-ries. Leurs homologues du quartier Saint-Martin se réuniront demain mardi 26 juin à 19h à la maison de quartier située au 1, rue de Marennes, et ceux du quartier Champ-de-Foire également demain soir à 18h30, à la maison de quartier de la rue Sayous.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'office de tourisme en AG ce soir. Chantal Nadeau présidera l'assemblée générale de l'office de tourisme de Cognac ce lundi soir à 18 heures à La Salamandre. À l'ordre du jour: rapport moral, bilans d'activités et financier 2017, renouvellement des membres sortant du conseil d'administration, questions diverses.

CONCOURS

Nouvelles policières à la bibliothèque de Cognac. D'aujourd'hui lundi au 15 septembre, la bibliothèque municipale de Cognac invite les écrivains en herbe à dégainer leur crayon pour participer au concours de nouvelles policières. Le règlement du concours est disponible sur le site internet de la ville de Cognac ou à la bibliothèque. Concours ouvert aux adultes à partir de 18 ans.

NATATION

Inscriptions chez les Dauphins cognaçais à partir d'aujourd'hui à Châteaubernard. Le club des Dauphins cognaçais tiendra ses permanences d'inscription d'aujourd'hui lundi au vendredi 29 juin, au complexe X'eau à Châteaubernard, de 18h30 à 19h30.

GIMEUX

Les chemins ruraux au menu des élus

La dernière réunion du conseil municipal de Gimeux avait un ordre du jour assez chargé, mais les débats ont surtout porté sur les chemins ruraux susceptibles d'être inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Après débats, les élus ont choisi de référencer 19 chemins, définis d'après le diagnostic réalisé par le Département qui pourrait aider la commune pour l'entretien des circuits retenus. Le chemin n°15, «des Figerasses à la Piste», va subir des travaux sur 1,7km (choix d'un reprofilage calcaire suffisant), suivis d'un entretien régulier après réception de nouveaux devis. Il sera ensuite susceptible d'être inscrit, ou non, dans la liste précédente.

Les élus ont décidé de ne pas mettre en place un sens unique de circulation sur le chemin de la Grave.

Église. Le devis des travaux de mise en accessibilité de l'église (cheminement piétonnier éclairé), de l'ordre de 8.800€ et subventionnés à hauteur de 30 %, est accepté par les élus. Un devis supplémentaire pour l'installation d'un garde-corps est voté, pour un montant de 2.360€. Début des travaux en septembre.

Sivom. Gimeux se constitue partie civile avec huit autres communes pour le dossier du Sivom du Cognaçais, et demande l'euro symbolique seulement. Vote accepté à la majorité (une voix contre).

Subvention. Suite aux bons résultats en coupe du club de foot Ars-Gimeux, une subvention exceptionnelle de 150€ est accordée.

Motions. Les deux de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Jarnac et contre la réduction des horaires au guichet de la gare de Jarnac ont été votées à l'unanimité.

Personnel. Contrat de l'agent d'entretien renouvelé pour un an.

Écologie. Le rapport «zéro phyto» fait débat. Les élus s'interrogent pour parer à l'abandon des produits phytosanitaires: «*Il nous faudra réduire les espaces à entretenir*».

RPI. La semaine scolaire fonctionnera sur quatre jours pour le regroupement pédagogique Ars-Gimeux, avec reprise des ex-horaires.

Rendez-vous est donné, avec appel aux bénévoles, pour les festivités du 14 Juillet, à partir de 18 heures.

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

La prévention des inondations au conseil

Le maire de Louzac Lilian Jousson a réuni jeudi le conseil municipal. Point essentiel à l'ordre du jour: les inondations, leurs conséquences et les mesures préventives à mettre en place afin d'éviter ce qui s'est produit au petit matin du mercredi 6 juin dernier. En attendant une solution technique pérenne pour des travaux au niveau de la VC 201, des travaux urgents ont été réalisés. La commune de Chérac a été sollicitée pour effectuer des aménagements pour éviter les inondations dans le bas bourg de Saint-André.

Personnel. Suite au départ à la retraite de Martine Baptiste, un poste d'adjoint administratif à temps partiel est ouvert et sera proposé à compter du 1er juillet. Par ailleurs, deux postes d'adjoint technique sont ouverts. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Logement de l'école maternelle. Une régularisation des charges est adoptée concernant l'eau et le chauffage. Les travaux réalisés au local des Borderies sont arrivés à terme, il est décidé de fixer le loyer à 200€ par mois. Deux personnes sont intéressées par ce bâtiment.

SAINT-PREUIL

Les élus vent debout contre la fermeture de services publics

Il y a encore du boulot, mais les abords de la mairie prennent tournure. Photo CL

Comme dans d'autres communes impactées par la fermeture de la trésorerie de Jarnac ainsi que la réduction drastique des heures d'ouverture du guichet de la gare, les élus ont voté à l'unanimité les deux motions de soutien.

La maire Marie-Jeanne Vian insiste sur l'importance du maintien de la trésorerie, ce service de proximité. *«Le trésorier gère notre commune depuis un certain temps, nous connaît parfaitement et répond rapidement à nos demandes». «D'autant plus qu'à Jarnac les gens sont charmants, ce qui n'est pas le cas à Cognac»*, précise en aparté un élu.

Quant à la réduction des horaires d'ouverture du guichet de la gare, *«elle est préjudiciable aux usagers qui utilisent régulièrement les TER. Ces derniers ne pourront pas prendre de billets, d'autant qu'apparemment, il n'y a pas de distributeur automatique de billet».*

Avancement des travaux en cours. Les travaux sont en bonne voie, la dernière réunion de chantier étant prévue jeudi prochain. Le garage situé en face de la mairie sera finalement conservé. Le revêtement du trottoir situé à gauche en sortant de la mairie sera refait, afin de garder une certaine unité dans l'aménagement du bourg. Un banc en pierre sera installé en face de la mairie et s'intégrera dans l'aménagement décoratif déjà prévu.

Renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une carrière souterraine de pierre de taille à Saint-Même. Ladite carrière se situant dans une commune limitrophe, le conseil doit donner un avis sur la poursuite de l'exploitation. Voté par 6 voix pour et 4 abstentions.

Chaudière et réfrigérateurs. Remplacement de la chaudière vieillissante desservant le bâtiment de la mairie, la salle des fêtes et l'école. Trois devis ont été reçus (11.994€, 18.507€ et 28.786€). Au vu de ces grosses différences et du peu de détail figurants sur certains devis, il sera demandé un complément d'info. Une décision sera alors prise.

Achat d'équipements frigorifiques pour la salle des fêtes: budgétisé prévisionnellement à 3.250€, l'achat du matériel reviendra finalement à 2.665€.

Achat d'un défibrillateur. Sur les conseils des pompiers, l'achat se portera sur un modèle avec armoire pour un coût de 1.759€. Un abonnement d'entretien annuel est également pris pour un montant de 250€. Ce défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes pour être accessible à tous.

Divers. La maire rappelle le rendez-vous du vendredi 29 juin place de l'Église. Au menu, dans l'après-midi, expo de sculptures en terre cuite de Marcel Hognon; à 18h, «*Niglo*», conte pour enfants et à 19h30, apéro concert avec des mélodies bohémiennes par le groupe «Shintan Tchave» (entrée libre).

■ Réunis hier, les dirigeants de seize pays de l'UE ont tenté de déminer le terrain sur la question migratoire ■ L'Italie réclame davantage de solidarité ■ Paris et Berlin appellent à avancer sans attendre de consensus à 28.

Le Premier ministre du gouvernement populiste italien Giuseppe Conte et Emmanuel Macron en pleine discussion. Photo AFP

Migrants: l'Europe face à un impossible défi?

Emmanuel Macron et Angela Merkel ont appelé hier à des accords entre plusieurs États membres face au défi migratoire, pour dépasser l'absence de consensus qui n'en finit pas de paralyser l'UE sur ce dossier, lors d'un mini-sommet de crise à Bruxelles. Les dirigeants français et allemand ont retrouvé leurs homologues de 14 pays européens pour cette *«réunion informelle»*, organisée dans un climat de fortes tensions, encore illustrées par le bras de fer autour d'un navire transportant des migrants, le Lifeline, à qui l'Italie et Malte refusent l'accostage (lire encadré).

Le Président français, cible de la colère de Rome après sa proposition de *«centres fermés»* pour les migrants dans les pays d'arrivée, a réclamé hier des mesures respectant *«les valeurs de l'Europe»*, citant *«les droits de l'homme»*, ainsi que le respect et *«la solidarité»* entre États membres. La *«solution européenne»* défendue par Emmanuel Macron *«se construira uniquement sur la coopération entre les États membres de l'UE, que ce soit une coopération à 28 ou entre plusieurs États qui décident d'avancer ensemble»*. La chancelière allemande Angela Merkel a plaidé dans le même sens. Le sommet à 28, prévu jeudi et vendredi à Bruxelles, *«n'apportera pas encore de solution globale au problème des migrations et c'est pourquoi il faut aussi des accords bilatéraux ou trilatéraux dans l'intérêt mutuel»*, a-t-elle expliqué. Les deux dirigeants ont notamment mis l'accent sur la nécessité de résoudre le problème des *«mouvements secondaires»*, c'est-à-dire des demandeurs d'asile qui se déplacent dans l'UE, au lieu de rester dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'attente d'une décision sur leur cas. C'est pour y mettre fin que le ministre allemand de l'Intérieur menace d'instaurer un refoulement unilatéral aux frontières des migrants. Contre l'avis d'une chancelière fragilisée, qui souhaite des décisions concertées avec ses voisins et qui se retrouve affaiblie par cette situation.

> **Macron fait de son pays un candidat pour devenir l'ennemi public numéro un de l'Italie.**

«Pas de leçon à recevoir»

«L'idée au départ de cette réunion, c'était un peu de sauver Merkel», soulignait même une source diplomatique, avant ce mini-sommet boycotté par les pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie). L'Italie en revanche y participait. *«Je viens présenter une proposition italienne complètement neuve, basée sur de nouveaux paradigmes»*, a annoncé le Premier ministre du gouvernement populiste italien Giuseppe Conte. Selon un document italien, Rome appelle notamment à *«dépasser»* le principe du Règlement de Dublin, qui confie aux pays de première entrée dans l'UE la responsabilité des demandes d'asile, et dont la réforme est au point mort depuis plus de deux ans, en raison notamment de l'opposition frontale des pays de Visegrad, opposés à toute mesure d'accueil obligatoire. L'Italie demande dans son texte des sanctions financières contre les pays n'accueillant pas de réfugiés, comme l'a également souhaité Emmanuel Macron la veille.

Le ton était pourtant une nouvelle fois monté samedi quand le gouvernement italien avait fustigé l'*«arrogance»* d'Emmanuel Macron, après sa proposition de *«centres fermés»* (lire ci-dessous) pour les migrants dans les pays de première arrivée, où les migrants attendraient l'examen de leur cas sans possibilité de se déplacer vers d'autres pays. *«Macron fait de son pays un candidat pour devenir l'ennemi public numéro un de l'Italie»*, a ainsi réagi le ministre Luigi di Maio.

Paris *«n'a de leçon à recevoir de personne»*, a répliqué hier depuis Bruxelles le Président français, faisant valoir que la France avait reçu davantage de demandes d'asile depuis le début de l'année que l'Italie.

«Ce sont des humains que nous sauvons»

L'ONG allemande Mission Lifeline, dont le navire transportant près de 240 migrants africains s'est vu interdire l'entrée des ports italiens, a vivement répondu hier aux remarques du ministre italien de l'Intérieur d'extrême droite Matteo Salvini. Il y a quelques jours, ce dernier avait parlé sur Facebook de la cargaison de *«chair humaine»* que transportait le navire. *«Cher Matteo Salvini, nous n'avons pas de viande à bord, seulement des humains»*, a répliqué l'ONG. *«Nous vous invitons cordialement à vous convaincre que ce sont des êtres humains que nous sauvons de la noyade. Venez voir, vous êtes le bienvenu!»*, a ajouté Lifeline dans sa réponse. Le navire était toujours hier soir au large de Malte, avec 239 personnes à bord dont 14 femmes et quatre bébés, récupérés près des côtes libyennes. L'organisation a précisé qu'elle avait reçu de Malte de la nourriture et de l'eau potable, ainsi que des médicaments et des couvertures de deux autres navires allemands d'aide, le *Sea-Eye* et le *Sea-Watch*. Lifeline espère retrouver bientôt le navire danois Alexander Maersk, qui a quant à lui sauvé 113 migrants dans les eaux au sud de l'Italie, et qui pourrait assurer une protection au petit bateau de Lifeline en cas de mauvais temps.

■ **Salvini somme les ONG de laisser faire les garde-côtes libyens.** Le ministre italien de l'Intérieur Matteo Salvini a sommé hier les ONG internationales à se tenir à l'écart des opérations de secours des migrants en Méditerranée et à laisser les garde-côtes libyens se charger de cette tâche. *«Laissez les autorités libyennes faire leur travail de secours, de récupération et de rapatriement [des migrants] vers leur pays, comme elles l'ont fait depuis quelque temps, sans que les navires des ONG avides ne les gênent ou causent des troubles»*, a déclaré le ministre de l'Intérieur d'extrême droite. *«Les ports italiens sont et seront fermés à ceux qui aident les trafiquants d'être humains»*, a-t-il ajouté. L'ONG espagnole Proactiva Open Arms a affirmé hier que l'Italie avait refusé l'aide de son navire pour secourir un millier de migrants au large de la Libye.

Nouvelles idées, mêmes impasses

L'UE est toujours loin d'avoir trouvé une *«solution européenne»* globale à la question migratoire, mais les propositions sur la table ne manquent pas, anciennes ou plus récentes

■ **Empêcher les arrivées.** Il s'agit sans doute du seul point de consensus entre les pays européens et ils ont déjà pris des mesures qui ont fait chuter les arrivées de manière massive sur les côtes européennes par rapport au *«pic»* de 2015, comme l'accord controversé de mars 2016 avec la Turquie ou le soutien aux garde-côtes libyens. La plupart sont d'accord pour poursuivre dans cette voie, et pour intensifier les pressions diplomatiques sur les pays d'Afrique pour freiner les départs et accepter davantage de renvois de migrants économiques, non éligibles à l'asile, dans leurs pays d'origine.

■ **Des «plateformes de débarquement» hors UE.** L'idée de créer des *«plateformes régionales de débarquement»* des migrants secourus en mer, y compris hors de l'UE, a souvent été évoquée de manière isolée par certains Etats membres, mais elle est désormais à l'agenda officiel européen. Elle a ainsi été inscrite dans le projet de conclusions du sommet de l'UE des 28-29 juin à Bruxelles. Mais le projet est encore flou, notamment concernant les cas où un navire transportant des migrants pourrait être renvoyé vers un pays tiers. Il soulève aussi des inquiétudes sur sa compatibilité avec le droit international.

■ **Des «centres fermés» dans l'UE.** La France et l'Espagne ont proposé de créer des *«centres fermés»* sur le sol européen, dotés *«de moyens européens»*, dans lesquels les migrants attendraient l'examen de leur cas, alors que l'Italie s'est toujours opposée à imposer cette contrainte. Ces centres, qui seraient une solution selon Paris au problème des *«mouvements secondaires»*, permettraient *«une solidarité financière immédiate, une instruction rapide des dossiers et une solidarité européenne pour que chaque pays prenne de manière organisée les personnes qui ont droit à l'asile»*, fait valoir l'Elysée. Quant aux migrants économiques, qui constituent désormais la majorité des arrivants, ils pourraient être renvoyés directement depuis ces centres vers leur pays d'origine.

Le bateau Lifeline était toujours bloqué en mer hier soir. Photo AFP

Vent chaud et sec.

Le soleil est une nouvelle fois ardent. Et l'atmosphère reste estivale. Seul petit bémol, le vent de Nord-Est est encore modéré, voire assez fort, avec des pointes approchant 50 km/h du Sud du Poitou au littoral charentais.

	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Mardi	18° 31°	18° 32°	16° 32°	15° 31°
Mercredi	19° 30°	19° 32°	17° 32°	17° 32°
Jeudi	18° 30°	18° 31°	17° 31°	17° 30°
Vendredi	19° 31°	18° 33°	17° 32°	17° 31°
Samedi	20° 33°	19° 34°	18° 34°	18° 33°
Dimanche	20° 31°	21° 34°	19° 34°	19° 33°

Nouvelle-Aquitaine, région attractive

ÉCONOMIE La région est la deuxième de l'Hexagone à attirer le plus de candidats à un autre emploi venant du reste de la France

PROPOS RECUEILLIS PAR
BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

Le groupe RégionsJob, créé il y a dix-huit ans et aujourd'hui second acteur privé de l'emploi et du recrutement sur Internet en France, vient de publier son premier baromètre annuel sur la mobilité professionnelle des Français. Une étude très positive pour la Nouvelle-Aquitaine. Explication avec Kristell Bugni, responsable de RégionsJob pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

« Sud Ouest » Comment avez-vous procédé pour mener cette étude ?

Kristell Bugni Le groupe RégionsJob, via ses différentes plateformes, diffuse chaque mois 80 000 offres d'emploi – pas seulement de cadres – qui sont proposées par 10 000 recruteurs sur l'ensemble du territoire national. Et chaque mois nous enregistrons 3,4 millions de visiteurs uniques. Pour cette enquête, nous avons étudié région par région les offres consultées par cinq millions d'utilisateurs sur le premier trimestre 2018.

Votre enquête classe la Nouvelle-Aquitaine comme deuxième région la plus attirante…

10,2 % des personnes qui cherchent un emploi dans une autre région que la leur s'intéressent en effet à la Nouvelle-Aquitaine, juste derrière Auvergne-Rhône-Alpes (11,1 %) qui profite bien sûr de sa locomotive lyonnaise, et devant la Bretagne, Pays de la Loire et Occitanie, dans un mouchoir de poche.

Kristell Bugni, responsable de RégionsJob pour le Grand Sud-Ouest. PHOTO RÉGIONSJOB

La Bourgogne-Franche-Comté est en queue de peloton et l'Île-de-France occupe une sixième position qui n'est pas si surprenante que ça. Car si la région parisienne est le principal bassin d'emplois du pays, les gens recherchent aussi, voire surtout, de la qualité de vie. Et sur ce plan, la Nouvelle-Aquitaine mérite son podium. Mais elle n'attire pas seulement par sa douceur de vivre, même si c'est un facteur important. Elle attire aussi par son dynamisme économique et celui de sa métropole bordelaise.

Un autre chiffre montre d'ailleurs que 61 % des candidats à un autre emploi veulent rester en Nouvelle-Aquitaine…

Absolument, et c'est un chiffre significatif. Pour autant, sur ce point, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas en tête de peloton. Elle est précédée par Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Paca, Hauts-de-France et Bretagne. Et, de nouveau sans surprise, l'Île-de-France est lanterne rouge puisque seuls 41 % des candidats à un autre emploi veulent rester à Paris ou en région parisienne.

L'effet TGV joue évidemment dans la mobilité entre l'Île-de-France et la Nouvelle-Aquitaine…

44 % des Franciliens qui veulent changer d'emploi cherchent en Nouvelle-Aquitaine. C'est un chiffre énorme, évidemment dû au TGV qui met Bordeaux et Paris à deux heures de train et la Nouvelle-Aquitaine écrase les autres régions.

> « 44 % des Franciliens qui veulent changer d'emploi cherchent en Nouvelle-Aquitaine »

Mais, dans l'autre sens du TGV, 12 % des Néo-Aquitains cherchent un emploi en Île-de-France. Cela dit, c'est l'Occitanie, avec 32 %, qui se classe en première région demandée par les Néo-Aquitains, loin devant les Pays de la Loire (12 %) et la Bretagne (10 %). Ce choix s'explique par la proximité des deux régions et l'assurance qu'on n'y perdra pas dans la qualité de vie.

Le « bon usage » de la transparence

Auteur d'une loi anti-corruption majeure, Michel Sapin, ancien ministre de l'Économie, juge que l'image dégradée de la France en la matière ne devrait pas tarder à s'améliorer

Michel Sapin, ancien ministre de l'Économie de François Hollande, ici avec ce dernier, le 15 septembre 2014, à l'Élysée, lors des Assises du financement et de l'investissement. PHOTO ARCHIVES AFP

PROPOS RECUEILLIS
PAR DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

« Sud Ouest » Le dire peut avoir un côté provocateur, mais l'affaire Cahuzac n'a-t-elle pas finalement été plutôt utile ?

Michel Sapin (1) Cela a d'abord été un énorme choc. Le ministre chargé de lutter contre la fraude fiscale était un grand fraudeur ! Comme souvent, c'est lorsque surviennent de tels événements qu'une volonté s'exprime. Dans les mois qui ont suivi, les lois sur la transparence de la vie publique ont été votées. Plus important encore, la coopération internationale s'est renforcée et l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales a été adopté. Aujourd'hui, l'affaire Cahuzac ne serait plus possible. Que l'argent soit en Suisse, à Singapour ou ailleurs.

Quel bilan tirez-vous de ces lois ?

Ce ne sont pas les premières. À l'époque où Lionel Jospin était Premier ministre, des textes importants avaient été votés. Cette fois-ci, on est allé plus loin, en étendant l'obligation de transparence à un plus grand nombre d'élus et de décideurs publics. La transparence est nécessaire pour lever le soupçon qui mine notre démocratie. C'est une bonne chose, mais à condition d'en faire un bon usage et de ne pas verser dans l'exhibitionnisme et le voyeurisme. Les situations portées à la connaissance du public doivent être analysées comme des éléments d'information, pas comme des éléments de suspicion.

Loi Sapin 1 en 1993, loi Sapin 2 en 2016. À 23 ans d'intervalle, vous avez donné votre nom à deux lois anti-corruption. N'est-ce pas l'aveu d'un échec ?

On ne le mesure peut-être pas, mais énormément de progrès ont été réalisés. La fin des années 1980, c'est l'époque des affaires Urba et de la Ville de Paris. Rien n'encadre le financement de la vie politique et des campagnes électorales. La corruption était presque obligatoire ! On trouvera toujours des exceptions, mais la loi Sapin 1 a largement réussi. Les choses ont été assainies. Mais elle avait une faiblesse. Elle ne s'appliquait que sur le territoire national. Elle ne permettait pas de lutter contre la corruption à l'étranger d'agents étrangers par des entreprises françaises pour conquérir des marchés.

Sapin 2 est-elle vraiment à la hauteur de ce défi ?

Jusqu'en novembre 2016, nos tribunaux français n'avaient prononcé aucune condamnation définitive d'entreprises françaises pour des faits de corruption survenus à l'étranger. Ce sont les Américains qui s'en chargeaient, si j'ose dire. Depuis cette date, plusieurs décisions ont été rendues, assorties de sanctions financières conséquentes, à l'image des 250 millions d'euros d'amende infligés à la Société générale pour des pots de vin versés en Libye sous l'ère Kadhafi.

Cette procédure qui permet à une entreprise d'échapper à un procès a été très critiquée…

Au début, mais plus maintenant. Cette convention judiciaire d'intérêt public s'inspire certes des pratiques américaines, mais elle respecte les principes de la justice française. Elle est homologuée par un magistrat du siège, elle est transparente et le texte de la décision consultable par le public. Elle rapporte des sommes considérables et elle ne concerne que la société. En aucun cas ses dirigeants, qui peuvent être poursuivis à titre personnel.

Si l'on se fie à l'indice de perception de la corruption, la France stagne pourtant au 23e rang mondial…

Ce classement établi par l'organisation non gouvernementale Transparency International a été arrêté avant que les effets des nouvelles mesures ne soient perceptibles. Jusqu'alors, la France donnait une très mauvaise image. Nous étions parmi les derniers des grands pays occidentaux. Notre classement et notre image vont s'améliorer.

Parmi les mesures contenues dans la loi Sapin 2, quelles sont les plus à même de faire reculer la corruption ?

Désormais, les lanceurs d'alerte sont protégés et bénéficient d'un véritable statut. Dénoncer des faits sera beaucoup moins risqué. Mais si punir est nécessaire, je crois beaucoup à la prévention. Ce sera le rôle de l'Agence française anti-corruption. On en parle peu, mais les 2 500 entreprises concernées ont pris la mesure des obligations auxquelles elles sont astreintes. Elles doivent établir une cartographie des risques pays par pays, évaluer leurs fournisseurs et leurs intermédiaires, former leurs personnels et leurs commerciaux. Dotée de moyens importants, l'Agence peut leur infliger des amendes proportionnelles à leur chiffre d'affaires, voire imposer la présence de l'un de ses représentants au sein de l'entreprise.

> « Si punir est nécessaire, je crois beaucoup à la prévention »

Les lobbyistes, qui devaient déclarer leurs activités, ont obtenu de ne pas mentionner l'identité de leurs cibles et les projets de loi qu'ils influencent. Le regrettez-vous ?

Oui. Le Conseil constitutionnel a posé des limites interprétatives au nom de la liberté du commerce et de l'industrie. Le décret que j'ai pris est allé aussi loin qu'il était possible de le faire.

La directive européenne anti-blanchiment de 2017 contraint les sociétés à déclarer leurs bénéficiaires effectifs lors de leurs immatriculations. Est-ce une avancée majeure ?

C'est très important. Jusqu'à présent, en cas d'infraction supposée, les enquêteurs se heurtaient à des entités juridiques de toute nature sans parvenir à identifier les ayants droit. Désormais, il ne sera plus possible de se cacher derrière une fondation au Luxembourg ou au Panama.

La loi sur le secret des affaires qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale n'est-elle pas contraire à l'esprit de la loi Sapin 2 ?

Il est légitime de protéger des méthodes, des droits, des dispositifs pour maintenir un avantage compétitif. Mais le spectre du texte est assez large, au risque de créer une opacité condamnable. Et je ne pense pas que les tribunaux de commerce soient les juridictions les plus à même d'apprécier les atteintes éventuelles à ce secret des affaires, qui aurait gagné à être défini de manière plus restrictive.

(1) Michel Sapin et le directeur de Tracfin, Bruno Dalles, donneront, mercredi, devant les avocats à Bordeaux, une conférence sur les enjeux de la lutte contre le blanchiment et la corruption.

L'ÉLECTORAT DE GAUCHE A « DES REMORDS »

« Après l'élection d'Emmanuel Macron, il y a eu un élan, quelque chose de nouveau qui se voulait ni de droite, ni de gauche. Mais l'équilibre a été rompu. Et aujourd'hui, sur tous les sujets, c'est et de droite et de droite », observe Michel Sapin.

Proche de François Hollande, l'ancien ministre voit comme une « forme de remords » dans le succès du dernier livre de l'ex-président. « Les gens qui font la queue dans les librairies lui disent : "Avec vous, c'était quand même nettement mieux." Il ne faut pas se poser de questions sur François Hollande, mais sur ce que cela signifie. Entre Macron et Mélenchon, l'espace est très vaste et cet électorat de gauche attaché à un socialisme réaliste et aux grands principes républicains se sent totalement orphelin. »

« La bataille du Parlement ne fait que commencer »

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE Suppression de la Cour de justice de la République, réforme du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil économique, social et environnemental, différenciations territoriales accrues, avec mention de la Corse, sont au menu du projet de loi « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace ». La proposition la plus contestée est celle qui consisterait à accélérer la procédure parlementaire d'adoption des textes. La majorité invoque « l'efficacité », les oppositions de droite et de gauche dénoncent un « affaiblissement du Parlement », notamment un droit d'amendement restreint. « La bataille du Parlement ne fait que commencer », a estimé le président de l'Assemblée François de Rugy (LREM) dans une tribune au « Parisien »/« Aujourd'hui en France » d'hier. « Nous avons là l'occasion de redonner du poids au Parlement : un Parlement mieux organisé, plus efficace et plus utile », a affirmé le locataire du perchoir.

Quand Rousset se sent humilié

RÉGION Alain Rousset présente, aujourd'hui, un contrat avec l'État dont il n'est « pas fier »

C'est un très copieux menu qui attend les élus régionaux aujourd'hui et demain. Près de 50 dossiers, comme le compte administratif, le budget supplémentaire, des schémas régionaux, des conventions de partenariat et des règlements d'intervention… Un dossier parmi d'autres attirera l'attention, car Alain Rousset l'avoue lui-même, il n'est « pas fier » de le présenter. Il s'agit du pacte de contractualisation financière avec l'État. Un contrat qui garantit aux collectivités locales le versement de dotations si elles s'engagent à ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de 1,2 %.

Pacte « diabolique et humiliant » aux yeux du très décentralisateur président de Nouvelle-Aquitaine qui l'a dit mercredi dernier au Premier ministre, Édouard Philippe, et ne facilitera pas, selon lui, le rétablissement d'une confiance détériorée entre les élus locaux et l'exécutif national.

Signaux budgétaires au vert

De très nombreux maires ou présidents de Départements, toutes bannières confondues, ont appelé au boycott de ce contrat. Alain Rousset va pourtant le parapher. Parce que c'est, selon lui, la moins pire des solutions pour protéger les comptes de la Région, où tous les signaux budgétaires sont justement au vert. Mais il devra justifier ce choix face à son opposition, voire une partie de sa majorité.

De surcroît, Alain Rousset a obtenu que ses dépenses de fonctionnement soient expurgées des mauvaises surprises picto-charentaises ou du transfert des compétences transports des Départements vers les Régions.

La progression serait alors de 17,9 %, alors qu'à périmètre de dépenses constant, elles se limitent, selon ses services, à + 0,9 %.

Benoît Lasserre

Alain Rousset. G. BONNAUD/« SO »

Médecins : la limite d'âge a fait tousser

SANTÉ Le gouvernement voulait l'imposer aux candidats aux conseils de l'Ordre. Le Conseil d'État a cassé la mesure au beau milieu des élections

« Les maires ou les sénateurs n'ont pas cette limite d'âge », siffle le docteur Michel Durenque. ARCHIVES THIERRY DANIEL VIDAL

Depuis quelques mois, en France, les conseils départementaux de l'Ordre des médecins organisent des élections. Parfois décriées pour leur conservatisme, ces assemblées se renouvellent en général de façon policée et par moitié. Mais une décision du Conseil d'État risque de mettre un léger bazar dans l'horlogerie ordinale. En janvier 2017, une ordonnance gouvernementale a introduit un brin de nouveauté. Estimant que les conseils étaient trop composés de têtes grisonnantes et masculines, elle imposait que, dorénavant, les candidats se présentent en binômes paritaires et… soient âgés de moins de 71 ans.

Cette dernière condition a fait s'étrangler nombre de médecins. « J'ai trouvé ça totalement discriminant », tempête le docteur Albert Roche, ancien président du conseil girondin et qui a lui-même été touché par cette mesure. « On nous incite à poursuivre bien après l'âge de la retraite pour pallier la désertification médicale, mais en même temps, on serait trop vieux pour réfléchir à l'organisation. Les maires ou les sénateurs n'ont pas cette limite d'âge », siffle le docteur Michel Durenque, président de l'instance ordinale lot-et-garonnaise.

« Je me présenterais »

Ce qui devait arriver arriva. En Midi-Pyrénées, le conseil départemental, sous l'égide de son président, décida de porter l'ordonnance devant le Conseil d'État. La juridiction suprême a rendu un arrêt le 25 mai dernier. Celui-ci casse sans ménagement la disposition relative à l'âge : « Une telle disposition n'a pour effet ni de simplifier les règles d'éligibilité au sein des instances ordinales, ni de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes. »

Problème : les élections ont débuté dans toute la France en janvier dernier. Certains départements, comme la Gironde, ont voté bien avant la décision du Conseil d'État, suivant des règles n'ayant désormais plus cours. « On ne va pas refaire les élections. Mais si cela devait être le cas, je me présenterais. Pour être actif dans cette instance, il faut du temps. Et beaucoup de mes collègues en pleine activité sont à cours de temps », glisse le professeur Philippe Ballanger, à Bordeaux.

« Je vais être le starter ! »

En Midi-Pyrénées, la situation est encore plus ubuesque. Les élections ont eu lieu après la décision du Conseil d'État. Mais les listes étant déjà closes, les plus de 71 ans n'ont quand même pas pu se présenter. Du coup, une action est regardée de près par la communauté médicale : à Toulouse, le docteur Pierre Ané, 74 ans, ancien élu au conseil de l'Ordre, a posé un recours devant le tribunal administratif pour faire annuler les élections de son département. « Si ça marche, je vais être le starter », biche le médecin, bien conscient que sa démarche pourrait donner des idées à d'autres (même si tous les départements ne sont pas dans ce cas de figure)…

Dans le Lot-et-Garonne, où les élections ont eu lieu le 17 juin, l'appel à candidatures était également clos lors de l'arrêt du Conseil d'État. « On ignore si des plus de 71 ans n'ont pas pu se présenter. On n'avait pas d'autre choix que de continuer la procédure », reconnaît le président (qui n'était pas touché par le renouvellement), qui confesse avoir prévu l'installation du nouveau bureau une fois le délai de réclamation passé.

Yann Saint-Sernin

Le président du conseil national de l'Ordre n'a pas souhaité s'exprimer. Le président de l'Ordre de Midi-Pyrénées n'a pas retourné nos appels.

MISSIONS

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Depuis janvier et jusqu'à la fin de l'année, 1 824 postes sur 3 600 conseillers sont donc renouvelés. Le conseil départemental de l'Ordre a pour mission de défendre « l'honneur et l'indépendance de la profession médicale qu'il représente auprès des pouvoirs publics et des citoyens ». Il veille également « au respect des conditions d'exercice fixées par le législateur et au comportement du médecin ».

À NOTER À L'AGENDA

PORTES OUVERTES AUX ÉCURIES DE BOUSSAC À CHERVES-RICHEMONT

Dimanche prochain, il sera possible de découvrir les écuries de Boussac, avec ses chevaux, ses poneys, ses moniteurs. De nombreuses activités seront proposées, gratuitement, de 14 à 18 heures. Une bourse aux affaires d'équitation se tiendra en parallèle. Entrée gratuite.

Le centre équestre à Cherves-Richemont. A. LACAUD

Moins vite dès dimanche

ROUTES L'écrasante majorité des routes départementales charentaises passera de 90 à 80 km/h, ainsi que 47 km de nationales

HÉLÈNE RIETSCH
h.rietsch@sudouest.fr

Dès le 1er juillet, à la première heure, la mesure de limitation de vitesse à 80 km/h prendra effet sur toutes les routes secondaires de France et certaines portions de nationales voire de routes communales. Ne vous fiez pas ce matin-là, en Charente, aux anciens panneaux à 90 km/h, qui auront été remplacés deux jours auparavant mais occultés par un scotch noir. Le 1er juillet tombant un dimanche, il faudra attendre le 2 juillet pour que les services du Département les dévoilent. Mais la mesure, elle, en dépit de ses détracteurs (ci-contre), aura pris effet bel et bien la veille.

1 Plus de 4 000 km de routes concernées en Charente

Pour faire simple, il va falloir passer à 80 km/h sur la quasi-totalité des routes départementales de Charente, soit 4 100 km de voies sur 5 200 km (si on enlève les zones à 50 km/h et les agglomérations), dans un département particulièrement gâté en routes (13 500 km), secondaires notamment. Comme dans le reste du pays, les routes concernées par le décret, paru au « Journal officiel » le 15 juin, sont « les routes bidirectionnelles à chaussée unique sans séparateur central ».

2 19 exceptions à 90 km/h sur 14 km de départementales

Qui dit règle, dit néanmoins exceptions. Le Département, qui avait la possibilité de maintenir la circulation à 90 km/h sur les tronçons à trois voies l'a saisie. « Une marge de manœuvre très étroite », tempère François Bonneau, président du Conseil départemental. Au total, 19 créneaux de dépassement, uniquement sur les doubles voies, subsistent sur des distances allant de 400 à 1 200 mètres (voir l'infographie ci-contre). La plupart (11 créneaux) se trouvent sur la route de Confolens-Chasseneuil-Bellac, trois aux portes d'Angoulême et les derniers à l'est dont un nouveau à venir en construction à Edon.

3 Près de 30 000 € déboursés pour financer les panneaux

Près de 140 panneaux seront changés par le Département sur les 4 100 km concernés. Un nombre somme toute modeste, qui tient à la fréquence de la circulation à 90 km/h. « Beaucoup de routes n'avaient déjà pas de panneaux, 90 km/h étant la règle. On les place plutôt à l'approche de radars et là où les gens ont tendance à accélérer », souligne le Département. Il reste que le changement de signalisation va quand même coûter entre 20 000 et 30 000 euros remboursés par l'État, via les futures amendes de police. « Les Départements ont toujours perçu un pourcentage sur ces amendes qui finançait des aménagements sécuritaires, ce sera ça de moins », déplore François Bonneau.

4 La RN 141 est surtout concernée, très peu la RN 10

Seuls 47 km de routes nationales (sur 218) sont concernées par la limitation de vitesse, dont 41 km sur la RN 141. La moitié se trouve sur la portion Angoulême-Cognac (Vigerie, Malveille, Bourras), et sur la rocade de Cognac jusqu'à la limite de la Charente-Maritime (sur 11,6 km), l'autre entre Roumazières et la limite de la Haute-Vienne (20 km). Sur la RN 10, ne sont concernés que les 6 km entre Reignac et Chevanceaux, mais avec la mise en service de la 2X2 voies en 2019, ce tronçon passera alors à 110 km/h.

5 Les routes communales déjà à 50 ou 70 km/h

D'après les services de la préfecture, les routes communales (8 000 km) ne sont pas concernées par le changement de limitation, car sur la plupart de ces tronçons la vitesse est déjà limitée à 50 ou 70 km/h.

RECOURS DÉPOSÉS ET PROPOSITION DE LOI REJETÉE

Jeudi, gauche et droite ont soutenu une proposition de loi LR à l'Assemblée nationale contre la limitation à 80 km/h sur les routes secondaires, finalement rejetée par la majorité au terme d'un débat parfois véhément. Une quinzaine de députés UDI-Agir et LR ont par ailleurs déposé mardi au Conseil d'Etat un recours en annulation contre le décret d'application de cette mesure. La veille deux associations d'automobilistes (La Ligue de défense des conducteurs et l'Automobile club des avocats) avaient également déposé un recours semblable.

80 km/h en Charente : Ce qui change le 1er juillet

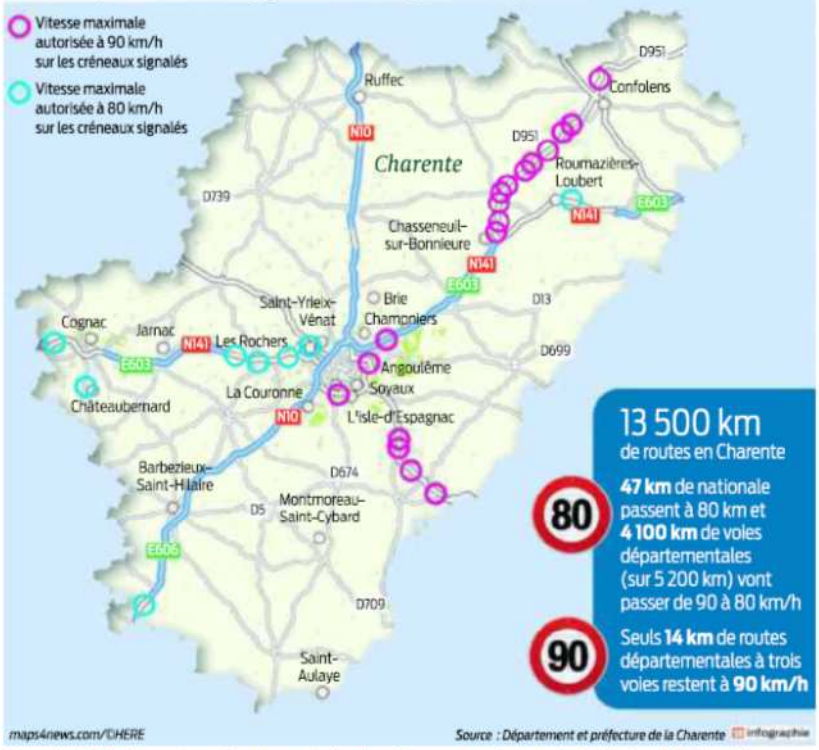

Ce sont de loin les routes départementales les plus concernées par la limitation à 80 km/h

« On est contre mais on applique »

DÉPARTEMENT « Ce n'est pas la bonne solution », selon François Bonneau

« Dura lex, sed lex ». La loi est dure, mais c'est la loi. François Bonneau, président du Conseil départemental de la Charente, emprunte au latin la formule qui résume le mieux sa position. En mars déjà, il comptait parmi les 28 présidents de Département signataires d'une lettre ouverte au Premier ministre pour demander de renoncer à abaisser la vitesse à 80 km/h.

« On nous fait croire qu'en baissant la vitesse, on va faire baisser le nombreux d'accidents, à partir d'études que l'on n'a pas vues », déplore François Bonneau.

Pour lui, les accidents graves observés ces dix dernières années en Charente sont d'abord liés à des comportements dangereux, en particulier des conduites addictives (alcool, drogue et parfois en cocktail). « Ce qui est révélateur, c'est qu'on a autant d'accidents le jour que la nuit, alors qu'il y a moins de circulation, mais plus de fatigue et toujours des conduites addictives à la sortie des boites de nuit, dans un département traversé par énormément de camions du nord au sud et d'est en ouest », ajoute l'élu.

Suppression des obstacles

Lorsqu'il y a des accidents mortels, les services dédiés du Département se déplacent systématiquement pour voir les infrastructures, s'assurer de la lisibilité des routes. Il n'y a plus de points noirs identifiés en Charente qui concentrent les accidents mortels. Et toutes les routes sans séparateurs ne seraient pas les plus dangereuses, de l'avis du président. « Ce n'est pas non plus une question de temps perdu ou gagné. Ce n'est tout simplement pas la bonne mesure pour un vrai problème », ajoute François Bonneau. Le Département travaille actuellement sur la suppression des obstacles latéraux « pour sauver des vies » : parapets, poteaux téléphoniques, buses et arbres. 4 700 grands platanes ont été référencés, dont certains, « potentiellement dangereux », seront arrachés. Avec cette précision, que pour chaque « abattage il y aura replantation derrière ».

Comment trouver un médecin traitant ?

DÉSERT MÉDICAL
La question constitue un vrai problème pour la population. L'Assurance maladie tente de trouver des solutions

SANTÉ (2/3)
« Sud Ouest » lance une série de reportages sur le manque de médecins dans le territoire cognaçais et les solutions à apporter.

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Demandez à des Cognaçais nouvellement arrivés s'ils ont pu trouver un médecin. Les plus chanceux répondront qu'un praticien a accepté de dépanner. Mais trouver un nouveau médecin traitant relève souvent du défi. Nathalie Etcheverria, directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Charente, fait le point sur cette problématique, et les manières de faire venir des médecins pour palier la pénurie.

« Sud Ouest » Un médecin a-t-il le droit de refuser un patient ?
Nathalie Etcheverria S'il s'agit d'un besoin de soins, alors non. Mais le généraliste peut refuser dans le cas où sa patientèle est complète et qu'il n'a plus le temps. On ne peut pas obliger un médecin à accepter de devenir médecin traitant. Donc cela risque de poser un vrai problème dans la continuité de la prise en charge des patients. Notamment ceux atteints d'affections de longue durée.

Avez-vous des demandes de patients ne trouvant pas de médecin traitant en Charente ?

Nathalie Etcheverria dirige la Caisse primaire d'assurance maladie en Charente. PHOTO ARCHIVES DR

Ils passent par le conciliateur de la Caisse primaire d'assurance maladie. En 2017, 21 personnes se sont signalées. Très peu pour le secteur de Cognac. Mais ce chiffre monte de manière forte en 2018. Depuis le début de l'année, on comptabilise 17 saisines, dont 10 de Cognac. Cela montre un certain désarroi.

Que se passe-t-il une fois le signalement effectué ?
Globalement, on trouve des solutions grâce à la patience et la conciliation. Il y a des différences entre chaque médecin dans le nombre de patients qu'ils traitent. Mais on peut comprendre qu'ils ne souhaitent pas, de prime abord, prendre de nouveaux patients car ils s'estiment surchargés ou qu'ils vont partir à brève échéance.

Comment s'organise la Caisse primaire d'assurance maladie face à ce manque de médecins ?
Notre rôle est double. La première partie réside dans l'aide à la création de cabinets médicaux dans les zones sous-dotées. Ces secteurs relèvent de l'Agence régionale de santé (ARS). D'ailleurs, une actualisation est imminente.

Il existe ensuite plusieurs autres mesures ?
En effet, dans la convention de 2016 liant la Sécurité sociale aux professionnels médicaux, il y a une panoplie de contrats incitatifs pour l'aide à l'installation de nouveaux médecins. La somme s'élève à 50 000 euros, s'ils restent un minimum de cinq ans dans un cabinet de groupe. Nous recensons trois contrats de ce type dans le bassin cognaçais. Deux sont localisés dans la zone proche de Cognac, et un autre est à Segonzac.

La réponse de la CPAM consiste donc à encourager l'exercice de plusieurs médecins dans un même cabinet ?
Oui. Cela passe également par un contrat de stabilisation et de coordination. Il encourage des médecins déjà installés à s'impliquer dans l'exercice coordonné.

Ne faut-il pas également convaincre les jeunes médecins de s'installer dans la région ?
La CPAM facilite déjà l'accueil des étudiants en médecine pour leurs stages. Les tuteurs reçoivent 5 000 euros annuels, et l'étudiant 3 000. Nous sommes coordonnées avec l'ARS, qui peut majorer ces sommes de 20 %. Ces types d'aides ont bénéficié à trois personnes en 2016.

À suivre : les contraintes des médecins dissuadent les nouveaux arrivants.

CONSEILS

Un médecin a la possibilité de refuser de nouveaux patients. Le Code de la santé prévoit une seule exception : les « cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité ».

Ainsi, il faut s'armer de patience et démarcher tous les médecins autour de chez vous.

Si vous vous êtes vus essuyer plusieurs refus, il faut contacter le conciliateur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Charente. Il vous fera alors remplir un questionnaire intitulé « Difficultés d'accès à un médecin traitant ». Ensuite, c'est surtout une question de diplomatie, puisque cet interlocuteur ne peut rien imposer. Il peut vous orienter vers un médecin non contacté lors de vos recherches de médecin traitant. Ou bien contacter les médecins ayant refusé votre demande de médecin traitant et les inciter à revoir leur position.

La recherche, « une vraie galère »

Avant même d'atteindre la salle d'attente, il faut attendre. ILLUSTRATION AFP

TÉMOIGNAGES Des Cognaçais racontent leurs difficultés au quotidien

Christelle
« J'habite Cognac depuis deux ans et je n'ai toujours pas réussi à trouver de médecin traitant. Mon petit dernier est suivi par le Centre de protection maternelle et infantile en cas d'urgence. Sur les cinq membres de ma famille, qui compte deux adultes, un préadolescent et deux enfants, il n'y a que les deux plus petits qui peuvent être soignés sans souci. »

Steven
« Mon médecin est parti à la retraite en décembre 2017 et depuis je n'arrive pas à en trouver un car personne veut me prendre comme nouveau patient. Je suis tombé malade en janvier, et même avec la grippe, personne ne voulait me prendre parmi tous les médecins que j'ai appelés à Cognac. Par relation, j'ai réussi à en trouver un dans une autre ville. »

Lalie
« J'ai un super médecin mais pas de dentiste. Pour une urgence, il a fallu que j'aille à Rouillac. Ça devient une vraie galère pour se faire soigner. »

Audrey
« Après avoir déménagé il y a presque deux ans, ça a été très compliqué de s'entendre répondre "Désolé, on ne prend pas de nouveau patient", alors même que j'ai un enfant en bas âge. Même si je leur argumentais que je venais de déménager et demandais alors un contact pour trouver un médecin qui acceptait de nouveaux patients. Finalement, j'ai trouvé par moi-même, grâce à des groupes d'aide sur Facebook. Mais j'en garde un souvenir amer. Pourtant mon médecin traitant de ma région d'origine était un ancien médecin cognaçais qui m'avait "pistonné" pour aller chez ses anciens associés, sans succès. »

Fabienne
« J'ai essuyé un refus pour le médecin traitant, le dentiste, le dermato, l'ORL… Obligée d'aller à Rochefort. »

L'inauguration officielle, le 16 juin. ARCHIVES J. G.

Sculpture papillon : le débat continue

CENTRE-VILLE La nouvelle œuvre d'art critiquée par le FN est défendue par une artiste locale

Samedi 16 juin, le maire a inauguré une œuvre d'art, sur la place d'Armes, signée Yannick Veillon. Cette sculpture de papillon, qui a coûté 10 000 euros, est un projet du conseil de quartier centre-ville-gare.

Isabelle Lassalle, élue Rassemblement national, a critiqué le coût de ce « papillon de la honte ». Une prise de position qui a visiblement ému Catherine Chabert. Cette artiste locale a tenu à lui répondre. « Le centre-ville se meurt avec la fermeture en masse des magasins. Penser résoudre le problème en proposant des places de parking ou je ne sais quoi, je n'y crois plus… En revanche, tabler sur le tourisme, avec un centre qui se veut artistique et historique (ses ruelles, ses maisons à colombages…) je pense que nous avons plus de chance. »

« Comptez sur les artistes »

Catherine Chabert interpelle donc directement l'élue municipale d'extrême droite : « Quand vous visitez une ville, quel est le fil conducteur de vos déplacements ? Dans mon cas, je découvre les villes en suivant leurs parcours artistiques, historiques… Je découvre leur terroir, visite des églises, des monuments, des expositions, de l'artisanat, ce qui fait l'âme de cette ville. Je ne me déplace pas pour acheter mes petites culottes, ou faire mes courses. Alors ne plus créer d'œuvres d'art en raison des restrictions budgétaires ? Si la ville était plus dynamique, avec des commerces florissants et du tourisme, les finances de la municipalité retrouveraient des couleurs. Mais ne rien faire en raison des économies, c'est le serpent qui se mord la queue. »

L'artiste conclut donc par cette injonction : « Arrêtez, s'il vous plaît, de vous tirer une balle dans le pied. Et comptez sur les artistes. Ils vous apporteront un peu de rêve, ce dont tout le monde à besoin en période de restriction budgétaire. »

J. G.

Le hip-hop était roi

MUSIQUE L'association In6dance a organisé son premier concours de breakdance samedi. 50 participants sont venus de toute la France

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

La semaine prochaine, le Jardin public va accueillir Blues Passions. Samedi dernier, le théâtre de verdure a connu une animation d'un autre genre : un concours de breakdance. « C'est la première fois que nous en organisions un à Cognac », se félicite Stanislas Laffitte. Le jeune homme est le cofondateur de In6dance, l'association locale de hip-hop organisatrice de l'événement. « Des tournois, il y en a à Angoulême, Niort, La Rochelle... Alors il fallait vraiment en créer un chez nous, à Cognac. »

Et contre toute attente, 500 personnes sont venues assister à l'événement. Il faut dire qu'il s'agit d'un vrai spectacle : des équipes de trois s'affrontent sur fond de musique urbaine et de vinyles scratchés aux platines. La scène fait un peu penser à une arène : l'idée est de se défier, avec des acrobaties et des figures au sol. Voilà le principe du breakdance, sous-style de hip-hop. « On départage les candidats selon plusieurs critères », détaille Tony Merguez, un des trois jurés, venu de Rochefort. « Il faut qu'il y ait de la musicalité, des performances, et de la propreté dans les mouvements. »

Samedi, en début d'après-midi, l'équipe cognaçaise entre en piste. Le terme de « battle » (« bataille », en français) n'est pas usurpé. Il y a comme un fond de tension dans les mouvements. Des regards belliqueux, des gestes de défi. « Il faut provoquer, relativise Tony Merguez. Cela fait partie du principe. Mais on sanctionne s'il y a des touchers, ou des paroles irrespectueuses. »

Des figures étonnantes, pour défier l'adversaire. PHOTO J.G.

Une vraie bataille

À la fin du match, les Cognaçais s'inclinent. Ils n'iront pas en demi-finale. « L'équipe en face, ce sont des professionnels », arrive à sourire Kévin, 25 ans, peintre en bâtiment dans le civil. « Nous, on s'entraîne à notre niveau depuis trois à cinq ans, à raison de quatre fois deux heures par semaine. Là, on peut être fier de ce qu'on a fait, car on arrive quand même à tenir tête à des équipes nationales. »

Car c'est un des succès de cette première édition : avoir réussi à réunir une cinquantaine de participants venus de Poitiers, Paris ou Clermont-Ferrand. « Les gens ont vraiment adoré, positive Stanislas Laffitte. D'habitude, ça se passe dans une salle, dans le noir. Là, le Jardin public a conquis tout le monde. Il reste encore des détails à peaufiner, mais on verra ça l'année prochaine. Cette fois, on essaiera de s'y prendre un peu plus à l'avance. »

En effet, l'association fonctionne grâce aux bonnes volontés. In6dance a été créée en 2012 pour demander, dans les formes, à louer des salles. Depuis, des cours de hip-hop ont été créés, dont les bénéfices servent justement à payer une salle dédiée. Une quarantaine de personnes participent à cette danse urbaine à Cognac.

La famille au cœur des actions

SOCIAL L'Association familiale fait face à une stagnation de ses activités, et une baisse des financements

La structure propose des gardes d'enfants à des horaires atypiques, pour aider les salariés précaires. ILLUSTRATION/ARCHIVES « SO »

C'est une association dont on ne parle pas beaucoup mais qui réalise, chaque jour, un travail social bien nécessaire. L'Association familiale du Pays du cognac tenait son assemblée générale vendredi. L'occasion de faire le point sur une structure apportant ses services à 1 138 familles, 70 % ayant trait à la prise en charge des personnes âgées.

« Notre activité est croissante », note Isabelle Bobe, la directrice. « Elle fourmille sur le territoire de trois communautés de communes. » Si l'Association familiale ne chôme pas, c'est qu'elle répond à un besoin calqué sur la démographie du territoire : prise en charge des personnes âgées dépendantes, ménage, garde d'enfants…

Des services à promouvoir

Pour cette dernière tâche, la situation financière est quelque peu inquiétante. La convention avec la Caisse d'allocations familiale étant terminée, les espoirs de financement reposent sur Grand-Cognac. « Il faudrait que l'Agglomération nous soutienne », lance la directrice. Pourtant, le service se montre très utile. Il permet de faire garder ses enfants à des horaires atypiques et en urgence. Avec un coût limité, de 50 centimes de l'heure. Idéal pour des parents disposant d'un emploi précaire dont les heures d'embauche sont décalées. « Cette expérience dure depuis 2012 et fonctionne bien. Mais on se rend compte que si on l'arrête, ce serait un frein à l'emploi. »

Un autre service est jugé utile, mais il coûte cher : les gardes de nuit et à demeure. « Il s'agit d'éviter les placements d'enfants en institution, défend Isabelle Bobe. Nous sommes une des rares structures à proposer cela. Malgré les besoins énormes, l'activité a chuté l'an dernier, certainement par manque de publicité. »

En revanche, deux services vont être abandonnés : le portage de courses à domicile et le jardinage. Ces deux options souffrent d'une grande concurrence et occasionnent des lourdeurs administratives. Au total, l'Association familiale compte 216 employés (soit l'équivalent de 158 emplois à temps plein).

J. G.

SAINT-BRICE

Recrutement d'un agent contractuel

Lors de la réunion mensuelle du Conseil municipal, le maire, Jean-Claude Tessandier a informé les élus que le passage à la semaine de quatre jours, pour les écoliers, entraîne la suppression du périscolaire. La commune va devoir recruter un agent contractuel afin d'assurer les gardes de la cantine et celles de la garderie, jusqu'à 18 h 30. Cela représente environ cinq heures par semaine et ce, à partir du 1er septembre. Il a été précisé que ce poste pourrait convenir en complément de salaire à une personne de la commune, car les horaires seront répartis sur la journée et, bien entendu, sur la semaine.

Ensuite, Jean-Claude Tessandier a évoqué les fortes pluies des semaines passées qui ont causé d'énormes dégradations, tant aux Mullons qu'à La Maurie, chez Gautron, à La Trache, etc. Il a proposé que la commission se saisisse du problème et répertorie l'ensemble des travaux à effectuer et les fasse chiffrer. Il rappelle qu'une somme de 50 000 euros a été votée au budget, initialement prévue pour des travaux de voiries sur les routes communales, et pose la question de savoir s'il ne serait pas plus utile et urgent de sécuriser le réseau pluvial ? À l'unanimité, les élus sont allés dans son sens.

Le tour d'horizon amène à constater que pour le lotissement des Groies, les eaux descendent de la première tranche des travaux et se répandent sur la chaussée. Quant au lotissement de l'Alouette, les archives consultées montrent que certains travaux n'ont pas été faits. Les établissements Léonard ont été contactés afin qu'ils interviennent rapidement, tant sur le lotissement de l'Alouette que sur la 1re tranche des Groies.

Le nouveau logo de la commune de Saint-Brice réalisé par les Ateliers de la clé de voute. PHOTO C.-CH. G.

Réfection de voiries

L'assainissement et le réseau d'eaux pluviales sont de la compétence de Grand Cognac. L'hydrocurage du réseau n'a jamais été réalisé, il convient de le faire avant la fin de l'année. La voirie de Grand Cognac va prendre en charge la réfection de la voirie du chemin du Brandat, qui part du tennis en direction de la D 15 ; le chemin de l'Alouette devrait également être revu. La route qui mène à Julienne va être refaite, à la charge de Saint-Brice et de Julienne pour moitié-moitié. Des riverains de La Roche ont été inondés car des drains sont défectueux, Grand Cognac est informé depuis deux ans déjà… mais n'a pas encore donné suite.

Colette-Christiane Guné

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Des mesures pour pallier les risques d'inondations

Lors de sa séance du 21 juin, le Conseil municipal a évoqué les dernières inondations, leurs conséquences, et les mesures à prendre pour éviter que pareils dégâts se renouvellent. Quelques travaux urgents ont été réalisés au niveau de la VC 201, en attendant une solution technique pérenne. Pour ce faire, la commune de Chérac a été sollicitée afin d'effectuer des aménagements pour éviter les inondations du bas-bourg de Saint-André.

Des questions de personnels ont ensuite été abordées. À la suite du départ à la retraite de Martine Baptiste et de la suppression du poste de secrétaire de mairie, au 1er juillet, un poste d'adjoint administratif à temps partiel est ouvert et lui sera proposé, afin qu'elle puisse apporter son aide sur les périodes critiques, comme la préparation des budgets. Deux postes d'adjoint technique, pour faire suite à l'avancement de deux agents, sont également ouverts, ainsi qu'un poste non permanent, pour se conformer à la nouvelle réglementation sur les contractuels. À ce jour, il n'y a pas de recrutement envisagé sur ce poste. Le tableau des effectifs sera actualisé.

Enfin, concernant les bâtiments communaux : la régularisation des charges (chauffage et eau) pour le logement de l'école maternelle a été effectuée et le loyer du local des Borderies a été fixé à 200 euros mensuels. Deux personnes sont intéressées pour cette location.

C.-Ch. G.

Le loyer du local des Borderies a été fixé. Deux personnes sont intéressées pour la location. PHOTO C.-CH. G.